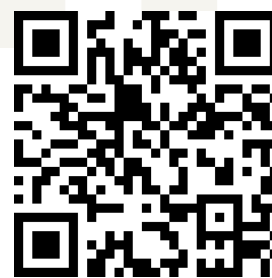


Une randonnée proposée par randolesarcs83

Randonnée familiale qui permet de découvrir les berges de l'Aille et de l'Argens et d'aborder la flore de la forêt communale des Arcs-sur-Argens

Durée	1h 15	Difficulté	Facile
Distance	3,46 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	102 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	103 m	Commune	Les Arcs (83460)
Point haut	131 m	Région	Massif des Maures
Point bas	23 m		



Trace n° 794352

Description

Au Sud du village des Arcs-sur-Argens, emprunter à partir de la DN7 le Chemin du Bac (panneau forêt communale) sur environ 3km. Se garer au parking de la Tournavelle aménagé après le premier pont.

(D/A) Du parking partir, vers le Sud, sur la route goudronnée sur 200m. Suivre le balisage Bleu.

(1) Juste avant le pont de fer (Pont d'Aille), bifurquer à droite. Pour éviter de passer sous la barrière possibilité de la contourner grâce à un espace aménagé à cet effet.

Longer l'Aille pendant 1,5km avant d'attaquer sur 800m la montée aménagée avec de belles marches de pierres de schiste.

(2) Variante possible pour aller à l'oppidum.

(3) Sinon, suivre la flèche "circuit Apié" et à la citerne, prendre sur 1,5 km la piste qui descend en face. Au cours de la descente, profiter de magnifiques points de vue sur la plaine de l'Argens et le village des Arcs-sur-Argens dominé par la Tour du Parage.

(4) Au bout de la piste, retrouver la route. Prendre à droite et rejoindre le parking de la Tournavelle **(D/A)**.

Points de passages

D/A À droite avant le Pont d'Aille - Argens (fleuve)

| N 43.434371° / E 6.510535° - alt. 38 m - km 0

1 Bifurquer à droite

| N 43.432445° / E 6.510473° - alt. 35 m - km 0.22

2 Bifurcation vers l'oppidum

| N 43.431706° / E 6.499895° - alt. 124 m - km 1.84

3 Citerne

| N 43.432401° / E 6.499068° - alt. 131 m - km 1.95

4 Prendre à droite et rejoindre le parking

| N 43.435108° / E 6.51069° - alt. 37 m - km 3.38

D/A Jonction avec une route

N 43.434445° / E 6.51054° - alt. 39 m - km 3.46

Informations pratiques

Variante : avant d'arriver à une citerne, une flèche indique "oppidum". Emprunter une "draille" (petite sente) bien tracée qui permet d'accéder à un oppidum - cote 181. Au sommet, un à-pic permet d'avoir une belle vue sur le pont de fer et le massif des Maures. Redescendre par la première piste à gauche qui ramène à la citerne. Arrivé à la citerne, tourner à droite.

ATTENTION: L'accès au massif forestier est réglementé

En périodes de risque incendie consulter Info massifs au 04 89 96 43 43

Ou [le site](#)

Veuillez respecter l'accès dans les zones en fonction des dates de chasse en battue.

Voir le site de la mairie des [Arcs-sur-Argens](#)

Pas de point d'eau sur le circuit.

A proximité

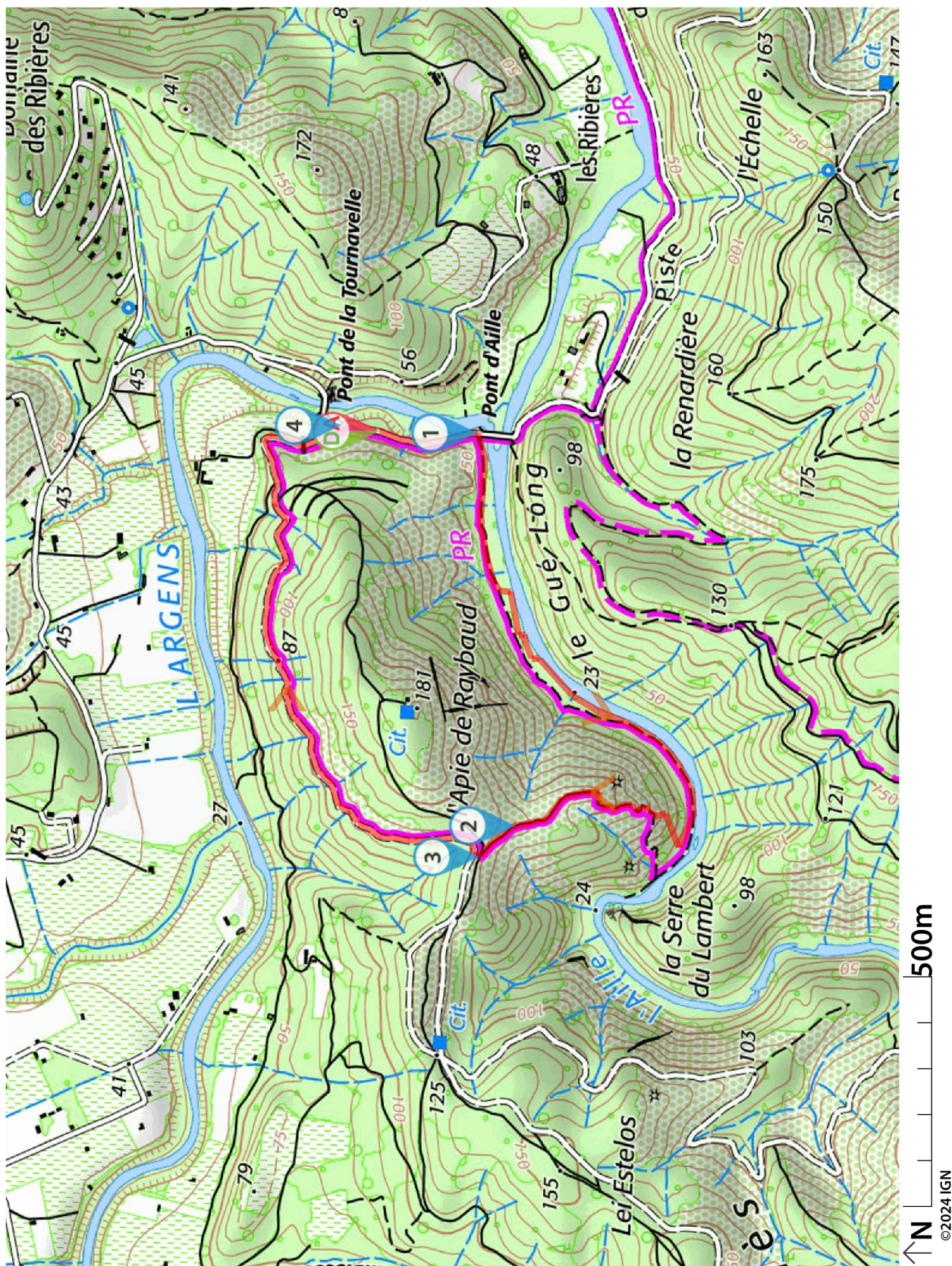
À l'entrée du pont de pierre, prêter attention à la plaque posée après la crue du 15 juin 2010.

Aller sur le pont de fer dit "Pont Eiffel" pour voir la "mescla" (rencontre des eaux) de l'Argens et de l'Aille. Observer qu'à cet endroit l'Argens à la particularité de passer deux fois sous le même pont.

Le petit plateau sommital fut occupé par un oppidum entre le troisième et le premier siècle avant notre ère. Trace du mur d'enceinte, d'une tour et d'une case.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-arcs-sur-argens-l-apie-de-raybaud/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.